

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 29 NOVEMBRE 2011

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins*,

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOIRAIN, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Anne-Marie CALLEWAERT, Claudine DURINCKX, Armand STRUB, *Conseillers*, Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mme Eve DELVINQUIERE, *Secrétaire communale f.f.*

ABSENT :

Mr André NAVEZ

EXCUSES:

Mr Julien URBAIN

Mr Frédéric JOIE

Mr Alain DETAEYE

Mr Raymond GROETEMBRIL

Convoquée en date du 21 novembre 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 29 novembre 2011

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur Devin indique qu'un document est distribué aux Conseillers communaux relatif à un point complémentaire dont il sera discuté en fin de séance publique.

JURIDIQUE

**1. Etude de Rénovation Urbaine pour « l'Ilot de l'Hôtel de Ville » –
Convention de cession à titre gratuit des droits de l'auteur de l'avant
projet « Front Bâti »
- APPROBATION**

Conformément à l'article L1222-1 CDLD, il est proposé au Conseil Communal de marquer son accord sur la convention de cession, à titre gratuit, des droits de l'auteur de l'avant projet réalisé dans le cadre de l'étude de la rénovation urbaine du « Front bâti » de l'Ilot de l'Hôtel de Ville.

M. Piret rappelle qu'il déplore la destruction du Front bâti effectuée en urgence et souligne l'évolution de ce projet dans un sens qui est conforme aux souhaits qu'il avait pu émettre à l'occasion de la présentation du précédant avant-projet. Il suppose que la majorité a finalement tenu compte des remarques de l'opposition.

M. Devin rappelle qu'il avait indiqué lors du Conseil communal de présentation du premier avant-projet que celui-ci était susceptible d'évoluer et que les modifications seraient soumises à l'avis du Conseil communal. Il respecte cet engagement à l'occasion de la présentation de ce projet qui, selon lui, a évolué de manière positive.

M. Piret note la présence de surfaces vitrées importantes sur le projet actuel. Il attire l'attention de l'assemblée sur les contraintes et difficultés d'entretien de ce type de surface.

M. Devin répond que cette partie vitrée est une recommandation du Fonctionnaire délégué selon lequel une séparation doit être marquée dans les architectures du Théâtre d'une part et du Front bâti reconstruit d'autre part, chaque bâtiment devant pouvoir être identifié.

Accord à l'unanimité

TUTELLE CPAS

2. Budget de l'exercice 2011 du CPAS – Services ordinaire et extraordinaire – Modification budgétaire n°2 - ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2011, arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 26 octobre 2011, reçue à la Ville le 08 novembre 2011.

M. Piret indique que les Conseillers du groupe Union vont voter contre ce point, à la suite du vote négatif sur cette modification par les représentants de ce groupe au sein du Conseil de l'action sociale. Il relève que cette modification n'eut pas été nécessaire si la majorité au sein du CPAS avait tenu compte des remarques formulées par le groupe Union à l'égard du budget du CPAS et des moyens mis à la disposition de cette institution.

M. Devin estime que, par cette modification budgétaire, la majorité poursuit dans une dynamique responsable et prend ses responsabilités afin d'assurer la bonne marche du CPAS.

Pour : 17

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

Contre : 9

**Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Armand STRUB, Anne-Marie CALLEWAERT**

RECETTE

3. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2011 - NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à notifier le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2011, effectuée en date du 30 septembre 2011.

Notification

ENVIRONNEMENT

4. Budget coût-vérité pour l'exercice 2012 - ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le budget coût-vérité pour l'exercice 2012. La répercussion directe des coûts de gestion des déchets résultants de l'activité usuelle des ménages sur les bénéficiaires doit être d'au moins 95 % en 2012.

M. Piret indique qu'afin de remettre un budget coût-vérité permettant de couvrir les dépenses à hauteur de 95%, conformément à la législation en la matière, la majorité utilise une part importante d'un boni constitué auprès de l'IDEA. Il s'interroge sur le fait que cette opération

ne sera plus possible lors de l'exercice prochain. Il suppose que ce boni auprès de l'IDEA a été constitué grâce aux taxes communales sur les immondices.

M. Devin répond tout d'abord qu'à la suite du bouclage du budget coût-vérité 2012, une partie conséquente du boni constitué auprès de l'IDEA subsiste. En outre, l'IDEPP est porteuse d'un important projet de restructuration longuement présenté aux Conseillers communaux en septembre de cette année. Ce projet vise à diminuer les coûts de ramassage et de gestion des déchets au niveau intercommunal. Il indique que les premiers résultats de cette restructuration de l'IDEA pourront influencer favorablement les prochains budgets coût-vérité et ce, dès 2012.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

5. Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – Exercices 2012 à 2013 – Renouvellement
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de cette taxe, pour les exercices 2012 à 2013.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

6. IDEA – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- confirmer les cinq représentants désignés lors du Conseil Communal du 30 mars 2007 : Madame Eugénie RUELLE et Messieurs Jérôme URBAIN, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN et Jacques DERVAL ;
- approuver la modification statutaire – Article 6 : Prolongation du terme de l'Intercommunale pour 30 ans à dater du 1^{er} janvier 2012.

Accord à l'unanimité

7. IDEPP – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- confirmer les cinq représentants désignés lors du Conseil Communal du 08 septembre 2011 : Messieurs Jérôme URBAIN, Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DEVIGNE et Benoît DEGHORAIN ;
- approuver la fusion par absorption d'ITRADEC ;
- marquer accord sur la cession à IDEA à la valeur de souscription à savoir 467.000 € les parts détenues par IDEPP en IPALLE suite à l'absorption d'ITRADEC et d'informer IPALLE de cette cession ;
- approuver l'incorporation au capital variable de l'IDEPP d'un montant de 2.877.025 € correspondant aux résultats reportés accumulés au 31/12/2010 ;

- approuver le remboursement aux associés ;
- approuver la souscription de 40 parts B₃ par l'Intercommunale IDEA, de 40 parts B₃ par l'Intercommunale IPALLE, de 40 parts B₃ par l'Intercommunale IBW ;
- approuver l'entrée au capital de l'IDEPP du partenaire privé SHANKS par souscription de parts d'un montant global de 755.925 € ;
- approuver la conversion de 9.225 parts B₂ détenues par l'associé IDEA en 9.225 parts B₁ pour un montant de 230.625 € en affectant cette variation à la partie variable du capital ;
- approuver la réduction du capital à concurrence de 965.200 € correspondant à 33.551 parts B₂ d'une valeur de 838.775 € et 5.057 parts A₂ d'une valeur de 126.425 € ;
- approuver les modifications statutaires : articles 40, 43, 47, 49, 50, 53, 56, 60, 61 et 67 ;
- marquer accord sur le principe de désignation des Administrateurs des associés B IDEA et C SHANKS par l'Assemblée Générale de l'IDEPP présentés en séance conformément à l'article L 1523-15 § 1 du CDLD et 36 des statuts de l'IDEPP ;
- approuver la modification de la dénomination sociale d'IDEPP, à savoir, HYGEA, INTERCOMMUNALE DE Gestion Environnementale de la région Mons-Borinage-Centre ;
- approuver la modification du siège social, à savoir, rue du Champ de Ghislage, n°1 à 7021 Havré ;
- marquer accord sur la désignation de RSM INTERAUDIT SCRL en tant que Réviseur d'entreprises en complément de la décision de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2011.

M. Devigne indique qu'il souhaite s'abstenir, pour des motifs personnels, à l'occasion du vote sur ce point.

Pour : 25

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 1

Jacques DEVIGNE

8. ITRADEC – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2011

- DECISION

Le Conseil Communal est invité à :

- approuver la désignation des Scrutateurs ;
- approuver l'absorption de l'Intercommunale par l'Intercommunale IDEPP – Projet de fusion – Approbation ;
- voter l'accord sur l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Accord à l'unanimité

LOGEMENT

9. Programme communal d'actions en matière de logement 2012/2013 – Plan bisannuel – Ordre de priorité des fiches remises par les divers opérateurs (ISSH – FLW – AIS – Abem)

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal en date du 07 novembre 2011, approuvant d'une part le programme d'actions en matière de logement 2012/2013 et d'autre part le tableau des priorités des différentes opérations.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

10. Procès-verbal de vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le 3^{ème} trimestre 2011

- NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de caisse pour le 3^{ème} trimestre 2011, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie Foncière.

Notification

11. Opération de Rénovation Urbaine – Phase 2 – Conciergerie et Croix-Rouge – Modification de l'avant-projet

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 24 octobre 2011, par laquelle il a été approuvé la modification de plans, à savoir la création de deux maisons unifamiliales en lieu et place de trois appartements initialement prévus, situés à l'angle des rues des Boucheries et de la Triperie.

M. Piret indique sa satisfaction de voir conservée la façade XVIIIe de ce bâtiment dans cet avant-projet.

M. Devigne demande où ira la Croix-Rouge lors des travaux projetés au sein de leur bâtiment de la rue de la Triperie.

M. Devin répond que des réunions avec les représentants de la Croix-Rouge ont été menées et que les dispositions adéquates seront prises afin d'héberger la Croix-Rouge lors des travaux.

Accord à l'unanimité

12. Opération de Rénovation Urbaine – Phase 2 – Réfection de la rue Halle aux Filets à Binche

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 07 novembre 2011, par laquelle il a été approuvé :

- l'avant-projet des travaux de réaménagements de la rue de la Halle aux Filets en zone d'espace partagé
- la convention-exécution pour cette opération auprès du Ministre de Tutelle
- les voies et moyens au budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Accord à l'unanimité

13. Travaux complémentaires de parachèvement de la piscine communale

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges Réf. 482, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché "Travaux complémentaires de parachèvement de la piscine communale", établis par l'auteur de projet, Bureau d'Architecture Trièdre, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 Binche (Buvrines). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 355.227.32 € hors TVA ou 429.825,06 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, à savoir le Service Public de Wallonie, Direction Générale des Routes et Bâtiments, Département des Infrastructures Subsidiées, Direction des Infrastructures Sportives, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur ;
- solliciter, afin de limiter la durée de fermeture de la piscine communale, actuellement en travaux, de la part dudit pouvoir subsidiant, l'application de l'article 23 du décret du 25 février 1999 permettant la réalisation urgente d'opérations, sans attendre l'accord ferme visé aux articles 7 et 13 dudit décret. ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national ;
- le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 764/72301-60.

M. Piret s'étonne de l'absence de prévision, dans le projet initial de rénovation de la piscine, d'éléments aussi élémentaires que la peinture, l'enduit des murs, le remplacement des châssis, la réfection du bac, ..., éléments qui doivent à présent faire l'objet d'un marché complémentaire.

M. Devin indique que tout le monde se réjouira de la rénovation de cette infrastructure, une fois qu'elle sera à nouveau accessible au public. Il indique que cette rénovation comme celle du Musée est importante. Aussi, il admet que, dans ce dossier, un premier projet a été dressé qui a permis d'entamer la rénovation dans une première enveloppe. A l'occasion des travaux, des interventions complémentaires se sont avérées nécessaires. Aussi, un marché complémentaire est proposé au Conseil communal afin, d'une part, de faire réaliser ces interventions complémentaires et d'autre part, de prévoir des compléments de travaux souhaités par la majorité afin de parfaire la rénovation et l'infrastructure.

Accord à l'unanimité

14. Raccordement électrique IEH des bornes hydrauliques – Rue de Robiano à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Approbation du devis de l'IEH**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux relatifs au raccordement à l'électricité des bornes hydrauliques ;
- choisir la procédure négociée sans publicité préalable avec l'intercommunale IEH comme mode de passation du marché;
- approuver le devis remis par IEH d'un montant de 732,05 € TVA comprise sous réserve d'approbation de la modification budgétaire n°3 par l'autorité de tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73101-60 (n° de projet 20114242).

Accord à l'unanimité

15. Extension de l'école communale de Buvrinnes

- **Approbation d'avenant 3**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 3 du marché "Extension de l'école communale de Buvrinnes" pour le montant total en plus de 15.766,75 € hors TVA ou 19.077,77 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 20 jours ouvrables ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 722/72306-60 (n° de projet 20107227).

Accord à l'unanimité

16. Dallage de la cour arrière de l'école communale de Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 487 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Dallage de la cour arrière de l'école communale de Waudrez". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.360,60 € hors TVA ou 14.956,33 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 722/72406-60 (n° de projet 20117236) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

17. UREBA Efficience énergétique - Ecoles rue des Arquebusiers et rue de Versailles à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 486, le montant estimé du marché et le projet d'avis de marché ayant pour objet "UREBA Efficience énergétique : écoles rue des Arquebusiers et rue de Versailles à Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 69.360,00 € hors TVA ou 83.925,60 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Isolation du faux plafond - Ecole rue des Arquebusiers, estimé à 13.100,00 € hors TVA ou 15.851,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Remplacement des châssis - Ecole rue de Versailles à Binche, estimé à 42.760,00 € hors TVA ou 51.739,60 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: Isolation du faux plafond - Ecole rue de Versailles à Binche, estimé à 13.500,00 € hors TVA ou 16.335,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2012, articles 721/72301-60 (n° de projet 20107211) et 72 1/72302-60 (n° de projet 20107212) en la couvrant par prélèvement sur fonds propre et subside.

Accord à l'unanimité

18. Aménagement de sanitaires dans les cimetières de l'entité

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges Réf. 488 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement de sanitaires dans les cimetières", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 45.450,00 € hors TVA ou 54.994,50 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Binche, estimé à 18.200,00 € hors TVA ou 22.022,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Bray, estimé à 500,00 € hors TVA ou 605,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: Buvrines, estimé à 2.600,00 € hors TVA ou 3.146,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: Epinois, estimé à 5.700,00 € hors TVA ou 6.897,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 5: Leval, estimé à 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 6: Péronnes Charbonnage, estimé à 2.300,00 € hors TVA ou 2.783,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 7: Péronnes Village, estimé à 8.650,00 € hors TVA ou 10.466,50 €, 21% TVA comprise;
- lot 8: Waudrez, estimé à 1.600,00 € hors TVA ou 1.936,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 9: Serrures et plaques, estimé à 700,00 € hors TVA ou 847,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 10: Bouilleur, estimé à 2.700,00 € hors TVA ou 3.267,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 878/72301-60 (n° de projet 20118783) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

19. Acquisition d'un nouvel outillage pour le Service des Travaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 434 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition nouvel outillage pour le Service des Travaux", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 19.498,05 € hors TVA ou 23.592,65 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Service électrique, estimé à 8.933,77 € hors TVA ou 10.809,86 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Service plomberie et chauffage, estimé à 4.778,17 € hors TVA ou 5.781,59 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: Service ferronnerie, estimé à 3.419,56 € hors TVA ou 4.137,67 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: Service menuiserie, estimé à 2.366,55 € hors TVA ou 2.863,53 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/74402-51 (n° de projet 20114223) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

20. Achat de grilles d'exposition

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 485 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de grilles d'exposition". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 1.470,00 € hors TVA ou 1.778,70 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 763/74401-51 (n° de projet 20117634) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

M. Piret demande s'il est prévu que les grilles d'exposition puissent être prêtées au secteur associatif binchois, en demande de ce type de matériel.

M. Devin répond que la Ville met à disposition des associations du matériel de plusieurs espèces : tentes, podiums, ... Le mobilier ainsi mis à disposition est particulièrement adapté à ces prêts. La Ville n'envisage en revanche pas de prêter les grilles d'exposition afin d'éviter les désagréments sur ce type de matériel qui est moins adapté à circuler et qui sera rapidement dégradé.

M. Fayt indique que la Ville doit actuellement emprunter des grilles d'exposition afin d'organiser ses évènements.

FABRIQUES D'EGLISES

21. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 09 août 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 20.237,84 € ;
- Dépenses : 20. 237,84 €.

Pour : 17

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET
Marie-Rose TREZEGNIES, Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Armand STRUB, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstentions : 9

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL**

22. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 07 septembre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 44.012,84 € ;
- Dépenses : 44.012,84 €.

Pour : 17

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET
Marie-Rose TREZEGNIES, Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Armand STRUB, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstentions : 9

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL**

23. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes, en sa séance du 02 octobre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 14.192,55 € ;
- Dépenses : 14.192,55 €.

Après examen exhaustif de ladite modification, il apparaît que les aménagements budgétaires n'entraînent pas de majoration de la subvention communale.

Pour : 17

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET
Marie-Rose TREZEGNIES, Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Armand STRUB, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstentions : 9

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL

24. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Budget – Exercice 2012
- **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en sa séance du 07 juillet 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 6.427,32 € ;
- Dépenses : 6.427,32 €.

Pour : 17

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET
Marie-Rose TREZEGNIES, Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Armand STRUB, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstentions : 9

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL

POLICE ADMINISTRATIVE

25. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter le projet de règlement complémentaire au code de la route, instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, rue des Boulevards, le long du n°42.

Accord à l'unanimité

26. Police administrative – Règlement général de police
- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter diverses modifications au dispositif réglementaire de police administrative.

M. Devigne constate que la Ville introduit finalement dans la réglementation de police administrative, conformément à son souhait de longtemps, l'obligation pour les promeneurs de chiens de porter un « kit de ramassage » de déjections canines à la laisse. Aussi, il demande que les poubelles publiques soient multipliées afin d'inciter et de permettre aux promeneurs de respecter plus facilement l'obligation de ramasser les déjections canines. Monsieur Devin dit qu'il en tiendra compte.

Accord à l'unanimité

HOLDING COMMUNAL

27. Holding Communal – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 décembre 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Holding Communal S.A. à savoir :

- approuver la dissolution de la Société en application de l'article 633 C. soc. ;
- approuver la nomination de liquidateurs ;
- approuver la définition des pouvoirs à donner aux liquidateurs ;
- donner le pouvoir de procuration spéciale pour les formalités.

M. Devin indique qu'un point complémentaire a été distribué aux Conseillers communaux afin d'introduire en urgence un point relatif à l'approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2011 du Holding Communal, pour laquelle la convocation a été reçue par la Ville après la convocation du Conseil communal.

**Accord à l'unanimité sur la mise à l'ordre du jour en urgence du point
Accord à l'unanimité sur l'approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée
Générale Extraordinaire**

PROJET DE PROCES-VERBAL

28. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 25 octobre 2011.

M. Piret émet une remarque concernant la question relative à la Zone bleue et la rue de la Halle aux Filets. Il précise que sa question concernait non pas les raisons évidentes de l'absence de délivrance à cette dame d'une carte riverain mais les solutions envisagées par la Ville afin de rencontrer les problèmes de cette dame et, plus généralement, des habitants de la rue de la Halle aux Filets qui éprouvent des difficultés à se parquer dès lors que leur rue n'est pas située en Zone bleue et de ce fait subissent le report de stationnement des véhicules « ventouse » en provenance de la Zone bleue.

M. Van Houter précise qu'en ce qui concerne la question de M. Piret, le permis des bâtiments situés à la rue des Pâquerettes, avait été octroyé par le Collège précédent et non le Collège actuel.

Projet de procès-verbal approuvé à l'unanimité moyennant remarques

M. Devin indique qu'il avait une réponse relative à la question de M. Piret, telle que formulée au projet de procès-verbal. Cette réponse n'est pas adaptée à la suite de la modification dans les termes de la question actée au procès-verbal. M. Devin indique qu'il fournira une réponse adéquate à cette question lors du prochain Conseil communal.

M. Van Houter répond à la question de M. Piret posée lors du dernier Conseil communal et concernant la problématique urbanistique à Péronnes :

« En séance du 1^{er} février 2002, le Collège Communal a délivré un permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble à appartements à la rue des Pâquerettes à PERONNES (PB/2647).

Ensuite, en mars 2004, le Collège a délivré un permis d'urbanisme pour la construction de 4 maisons (PB/2813).

Enfin en juin 2006, le Collège a délivré un autre permis pour la construction d'un immeuble comprenant 3 appartements (PB/5259). (Cet immeuble n'apparaît pas encore sur le plan de cadastre).

L'ensemble de ces permis délivrés se situaient à front d'une voirie carrossable et équipée au sens de la loi.

Ensuite Monsieur K. a émis l'idée de construire un immeuble sur son terrain mais l'idée a été abandonnée suite à l'avis négatif du service.

Quant à Monsieur C., son projet a reçu également un avis de principe défavorable du service.

Pour ces deux derniers cas, il faut signaler que l'entièreté de ces parcelles se situe en zone d'habitat au plan de secteur.

La voirie de desserte est privative, et dès lors même si les habitudes ont fait que ce passage soit devenu « commun », il est toujours en propriétés privées.

Aussi, le service estime que deux constructions à cet endroit ne pourraient que nuire au bon aménagement des lieux. Il serait inconcevable d'imaginer ces constructions. Elles seraient à considérer en arrière zone et dès lors ne rempliraient pas les conditions requises pour une urbanisation correcte.

Il est aussi plus que probable que le réseau d'égouttage ne soit pas suffisant que pour accueillir encore d'autres immeubles.

Il faut cependant rappeler que la Ville peut, en respect de l'article 128 du CWATUPE imposer des charges d'urbanisme (création et équipement de la voirie notamment).

Le service a déjà reçu Monsieur C. ainsi que son architecte à plusieurs reprises.

Lors de ces différents entretiens, le service a déjà conseillé à Monsieur C. d'introduire un permis d'urbanisme afin de pouvoir examiner le problème plus concrètement, ce qui permettrait également au Collège Communal de se prononcer (voire de refuser) sur l'opportunité d'une construction mais surtout en cas de refus laisserait l'opportunité au demandeur d'introduire un recours ».

M. de Stexhe souhaite évoquer deux problématiques. Tout d'abord, la réalisation du contournement de Binche, depuis l'Avenue Marie-José jusqu'à la route de Charleroi, est censée réduire le trafic, notamment de poids lourds, sur l'Avenue Marie-José. Pourtant, il constate que de nombreux poids lourds continuent à emprunter cette avenue. Il demande par conséquent que soit interdite la circulation de poids lourds sur l'Avenue Marie-José afin de forcer les camions à emprunter le contournement.

M. Devin estime que la remarque de M. de Stexhe est fondée. Toutefois, une telle interdiction devrait tenir compte des maisons encore à bâtir sur cette portion de l'Avenue Marie-José, dont la construction nécessitera le passage d'un charroi lourd. Ensuite, il relève que la portion concernée du contournement est en cours de finition et est par conséquent encore régulièrement bloquée, notamment pendant la nuit. Il conviendrait par conséquent d'attendre la finalisation des travaux d'aménagement de ladite portion afin d'évaluer les comportements des routiers et prendre la mesure souhaitée par M. de Stexhe.

M. Devigne relève, dans le même ordre d'idée, qu'en provenance de Mons, les gens empruntent encore régulièrement le centre-Ville au lieu d'utiliser le contournement en tournant à gauche, à hauteur du Zoning de Bray-Péronnes afin de se diriger vers le nouveau rond-point. Il demande dès lors que soient prises les mesures, notamment de placement de panneaux directionnels, afin d'inciter les automobilistes à emprunter le contournement.

M. Devin indique qu'il a participé à plusieurs réunions avec les services de la Région Wallonie afin d'assurer le suivi du chantier du contournement. Il indique que certains volets de ce projet doivent encore être finalisés. A l'issue des derniers travaux, il ne doute pas que les choses rentreront dans l'ordre et que, notamment, les panneaux directionnels pourront être posés, qui permettront l'utilisation plus régulière du contournement par les usagers. Il fait entière confiance aux professionnels travaillant sur le dossier qui déterminent quels types de panneaux devront être posés et le moment opportun afin de procéder à la pose. Il termine en soulignant que la Ville participe aux réunions de suivi régulièrement organisées par le SPW.

M. de Stexhe émet sa seconde remarque. Il indique que la Ville a déjà dû faire face à des dégradations à la place Eugène Derbaix. Des bancs ont par le passé ainsi été dégradés et remplacés. La semaine passée, il relève que la statue du Soldat de 1914, en bronze, a été à nouveau dégradée. Le sabre (déjà remplacé par un sabre en bois) a disparu et la baïonnette de la dite statue a été cassée. Il demande par conséquent qu'un moyen de lutte contre ces incivilités sur la place Eugène Derbaix soit mis en place. Monsieur Devin souligne que les caméras sont une solution.

Mme Philippe indique qu'elle a été interpellée par la Préfète de l'Athénée Royal de Binche qui a fait parvenir un courrier au Bourgmestre, à ce jour sans réponse, et par des parents d'élèves, concernant la problématique de la sécurité et de l'éclairage des passages pour piétons situés à proximité de l'établissement scolaire. L'éclairage des passages pour piétons est insuffisant. Des automobilistes se garent à des endroits inappropriés, sur des passages pour piétons et dans les tournants notamment. Il en résulte un danger pour la sécurité des enfants en particulier. Aussi, des agents de police sont placés à l'Avenue Marie-José et cette présence est efficace à cet endroit. Néanmoins, elle voudrait qu'une présence policière soit régulièrement assurée sur le site d'entrée de l'établissement. Une telle présence qui a été assurée à quelques rares occasions, a prouvé toute son efficacité afin de lutter contre les comportements inciviques des automobilistes.

M. Devin a effectivement pris connaissance de ce courrier de la Préfète dont il ressort trois éléments. Tout d'abord, elle se félicite des travaux exécutés à proximité de l'Athénée et qui ont rendu le site plus accueillant et renforcé sa sécurité. Ensuite, elle approuve la présence policière sur le site d'entrée de l'établissement, qui a pour effet d'augmenter la sécurité des enfants et la fluidité du trafic. Enfin, elle demande que les passages pour piétons soient éclairés. M. Devin indique qu'il entend apporter une réponse à la Préfète et que, en outre, le budget 2012, qui sera présenté lors du prochain Conseil communal, contiendra les crédits afin de solutionner la problématique d'éclairage des passages pour piétons.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de remarque ni de question et clôt la séance publique.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

PERSONNEL

1. **Personnel administratif – Démission – Mise à la retraite**
- **DECISION**

PERSONNEL INCENDIE

2. **Personnel incendie – Sous-lieutenant pompier professionnel – Nomination à titre de stagiaire**
- **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3. **Enseignement maternel – Année scolaire 2007/2008 – APE – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire**
- **DECISION**
4. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
- **DECISION**
5. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
- **DECISION**
6. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire**
- **DECISION**
7. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif**
- **DECISION**

8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif
- DECISION
9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif
- DECISION
10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2011 – Désignation et affectations des institutrices maternelles à titre temporaire prioritaire
- RATIFICATION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2007/2008 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif
- DECISION
12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2008/2009 – Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire
- DECISION
13. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Désignation et affectation des instituteurs et institutrices primaires à titre temporaire
- DECISION
14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire
- DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

15. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire
- DECISION
16. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Extension des attributions
- DECISION